



FORMULAIRE OCIRT

Protection de la santé et de la sécurité au travail

De manière générale, l'employeur est tenu de prendre, pour protéger la santé physique et psychique des travailleurs et pour prévenir les accidents et maladies professionnels, toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise (articles 6 de la loi sur le travail – LTr ; RS 822.11 – et 3 de l'ordonnance sur la prévention des accidents – OPA ; RS 832.30).

Ce formulaire est à remplir lisiblement par le requérant (employeur ou exploitant de l'entreprise) ou son mandataire et est à joindre à la demande en autorisation de construire auprès l'Office des autorisations de construire (AOC) du département du territoire (DT).

| Le projet concerne un établissement avec les caractéristiques suivantes: | | | |
|---|---|------------------------------|------------------------------|
| 1 | Organisation internationale avec accord de siège avec la confédération https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/organisations-internationales/organisations-internationales-suisse.html | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| 2 | Locaux au gré du preneur < 100 m ² | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| 3 | Locaux administratifs < 100 m ² | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| 4 | Locaux occupés uniquement par des indépendants <i>(cf. point b. ci-dessous)</i> | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

Si vous avez répondu au moins une fois **OUI**, vous êtes dispensés de l'obligation de soumettre les plans à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Remplissez le verso du présent formulaire et joignez-le à la demande d'autorisation.

Dans les autres cas: vous devez contacter l'OCIRT pour validation du projet **avant dépose** auprès du DT. Référez-vous à la page : <https://www.ge.ch/comment-amenager-locaux-travail>

Explications juridiques :

- Les entreprises doivent soumettre leurs plans à l'OCIRT, pour approbation (s'agissant des entreprises industrielles) et préavis (s'agissant des entreprises non-industrielles), de manière à ce que l'autorité puisse vérifier que la construction et l'aménagement des locaux soient propres à répondre aux exigences légales en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs (articles 7 et 8 LTr, articles 6 à 6B de la loi sur l'inspection et les relations du travail – LIRT ; RS/GE J 1 05).*
- Les établissements/exploitations composés uniquement d'indépendants (activité indépendante), sans aucun travailleur, ne sont pas soumis à l'obligation précitée. Est considéré comme indépendant toute personne qui travaille en son nom propre et à son compte, qui est indépendante dans son travail et assume elle-même le risque économique. Pour de plus amples informations sur la distinction entre la notion d'indépendant et de travailleur, veuillez consulter le lien suivant : https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/schwarzarbeit/Arbeit_korrekt_melden/Selbstaendige.html.*
- Par la suite, si les locaux devaient être attribués à un preneur disposant d'un ou plusieurs employés, les plans d'aménagements devront être soumis par celui-ci à l'OCIRT conformément à l'obligation découlant du point (a). En toute hypothèse, l'employeur est tenu de respecter les dispositions en matière de protection de la santé et de la sécurité de ses travailleurs.*

REQUERANT : (employeur ou exploitant de l'entreprise)

NOM DE L'ENTREPRISE

.....

Nom, prénom: M./ Mme (tracer ce qui ne convient pas)

.....

.....

ADRESSE POSTALE :

.....

.....

.....

.....

MANDATAIRE :

NOM DE L'ENTREPRISE

.....

Nom, prénom: M./ Mme (tracer ce qui ne convient pas)

.....

ADRESSE POSTALE :

.....

.....

.....

.....

Je confirme que la demande en autorisation de construire concerne un établissement présentant les caractéristiques indiquées au verso, ce qui nous dispense de soumettre nos plans à l'OCIRT.

Nom, prénom: M./ Mme (tracer ce qui ne convient pas)

.....

Date :

.....

Signature :